

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Annuaire Publique



1874

VOLUME V.

G. E. Desbarats & Cie. MONTREAL. Imprimeurs-Editeurs.



<p>au couvent, id. 376; Chronique de Québec, prose, 566</p> <p>Huot, Edouard: La St. Jean Baptiste, 310</p> <p>Histoire de brigands, 588</p> <p>I</p> <p>Insanités, 410</p> <p>Institut d'Ottawa, 493</p> <p>L</p> <p>Langelier, J. C.: Agriculture, 543, 553</p> <p>Larue, Hubert: Deuxième centenaire de l'évêché de Québec, 506</p> <p>Legende, N.: Poésies du Col. Patten, traduites en vers français, 171, 184, 292, 554, 566, 591</p> <p>Leduc, Léon: Mai, poésie, 242</p> <p>Lacroix, A. D.: Quelques réflexions sur l'instruction, 530</p> <p>Lettre du capt. Surmont, 15</p> <p>Lettres de Prosper Mérimée, 27</p> <p>Lettre de Chicago, 38</p> <p>L'inconnue, de Mérimée, 62</p> <p>Lettre (une) d'Ottawa, 63</p> <p>Laid et laides, 105</p> <p>Lord Dufferin et les canadiens-français, 489</p> <p>M</p> <p>Mousseau, J. A.: La veille du jour de l'an dans nos ateliers, 13; Correspon-</p>	<p>dance parlementaire, 158; Semaine parlementaire, 169</p> <p>Miller, J. W.: Les huitres, 100; Photographies, Poésie, 159</p> <p>Meinier: Le lieut.-col. François Boucher, 109</p> <p>Milijay, Paul de: Considérations sur l'organisation militaire, par le Lieut.-Col. D'Odéot D'Oronnens: Observations critiques, 170, 182, 193, 206, 217, 230</p> <p>Malouin, J. A.: Monument Nelson, à Montréal, 165</p> <p>Marsile, M. J.: Mes hirondelles, Poésie, 254; Mon lis, 351</p> <p>Masson, Philippe: A ma sœur, 352; A Mlle Emma N.**, artiste, 542; La prière du vieillard, Oubli, 591; Espoir, 639</p> <p>Marmette, Joseph: Sauvons nos murailles, 361. Le vieux Québec, 507</p> <p>Manning, l'Archevêque, jugé par un protestant, 2, 14, 28</p> <p>Mémoires secrets du 19e siècle, 26</p> <p>Morituri mortuo, 37</p> <p>Membres élus, 63</p> <p>Murray, Hugh, lieutenant aux Zouaves Pontificaux, 172</p> <p>Mémoires d'un journaliste, 232</p> <p>Maire (un) enrhumé, 254</p> <p>Monument de l'abbé Doherty, 266</p> <p>Mon premier canard, 278</p> <p>Mont-Ciel et ses monuments, 303</p> <p>Mort de Jules Janin, 346</p> <p>Match clandestin, 466</p> <p>Madelette, 478, 490, 503, 527, 538</p> <p>Mot (le) de l'Enigme, par Madame Augustus Craven, 587, 596, 621, 628, 646</p>	<p>N</p> <p>Navires (les) Géants, 14, 27</p> <p>Nina: Causerie, 63</p> <p>Notre-Dame de Lourdes à Montréal, 112</p> <p>Navigation (la) aérienne, 132</p> <p>Nouvelles monnaies, 568</p> <p>O</p> <p>Observations sur la loi des brevets, 141</p> <p>Où va un peuple sans foi, 266</p> <p>Opinion de M. Chapleau, 579</p> <p>P</p> <p>Poisson, M. J. A.: Voix Champêtres, Poésie, 626</p> <p>Pothier, A. J. J.: Energie, 24</p> <p>Politique (la) dans l'Orient, 49</p> <p>Perte de L'Europe, 201</p> <p>Publications (les) de la St. Jean-Baptiste, 338</p> <p>Petits Sabots, 395, 406, 418, 430, 442, 454</p> <p>Prise des éléphants en Birmanie, 466</p> <p>Pigeons voyageurs, 580</p> <p>Parent, Etienne, 637</p> <p>Proudhon, 640</p> <p>Passage de Vénus, 645</p> <p>R</p> <p>Richer, Louis: La littérature bleue, 373; L'agriculture et l'industrie, 397;</p>	<p>L'ancien et le nouveau traité de Réciprocity, 409, 422; De l'économie politique, 433; De l'origine des banques, 445; Des banques et de leur action, 457; Des chemins de fer, 469; L'avare au 19e siècle, 481; L'assistance publique, 517</p> <p>Ruines (les) de mon couvent, 58, 69, 82, 94, 106, 118, 130, 142, 154, 166, 178, 190, 202, 214, 226, 238, 250, 262, 274, 287, 299, 311, 346, 358, 370, 382</p> <p>Riel et son accusateur, 241</p> <p>Rochefort à San Francisco, 276</p> <p>Rallions-nous! chant patriotique, poésie de B. Sulte, musique de C. M. Panneton, 321</p> <p>Riel poète, 612</p> <p>S</p> <p>St. Réal, A. de: Quelques réflexions sur l'art et la poésie, 362, 375, 388, 399, 413, 424, 448, 460, 472, 483, 495, 520, 543, 554</p> <p>Sulte, Benjamin: L'asile des aliénés de Québec, 73, 99, 111; L'abbé Tanguay, 121, 133</p> <p>Souvenirs d'enfance: Mes poupées, 50</p> <p>Serment (le), lettre de l'Archevêque de Québec, 73</p> <p>Sumner, le sénateur, 136</p> <p>Souvenirs intimes sur Théophile Gauthier, 251</p> <p>Sous les drapeaux, 310</p> <p>Serpent de mer, 478</p>	<p>Suspension de l'Univers, 484</p> <p>Sur les flots, Poésie, 603</p> <p>T</p> <p>Tassé, Joseph: Bourbonnais, 501; Les Canadiens de l'Ouest: Jean-Marie Ducharme, 565, 577; Jean-Baptiste Roy, 601; Jean-Baptiste Faribault, 638</p> <p>Talma: A mon ami E. D., Poésie, 554; Vers le passé, 640</p> <p>Tour gigantesque de Philadelphie, 276</p> <p>V</p> <p>Ville du Havre, naufrage de la, 4</p> <p>Vierge (la) et la tourterelle, Poésie, par une religieuse du Précieux Sang, 136</p> <p>Visite à un centenaire, 165</p> <p>Visiteurs distingués, 387</p> <p>Vandales (les) d'aujourd'hui, 446</p> <p>W</p> <p>Wiillard, Gaston: Sur les bords du St. Laurent, Poésie, 399; A Sa Sainteté Pie IX, id. 411; Le premier rendez-vous, id. 436; Le matin, Le soir, id. 447; Désespoir, Douleur, id. 458; La Forêt, id. 484</p>
---	--	---	---	--

A U R E L I E U R

Les gravures qui couvrent deux pages doivent être pliées de la manière ordinaire et collées au milieu du pliage avec un onglet, de telle sorte qu'elles ne soient ni percées par la couture, ni ramassées en arrière, quand le volume est relié.



VOL. V.—No. 1.

MONTREAL, JEUDI, 1<sup>ER</sup> JANVIER, 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LE JOUR DE L'AN.

1874.

C'est le jour, le jour de l'an,  
Et v'lan!  
Et qui donc frappe à la porte?  
Qu'importe?  
Manants, bourgeois et seigneurs,  
(Farceurs!)  
Chacun, chacun pour la fête  
S'apprête.

Au fond d'un très-beau salon  
Très-long,  
Quatre grandes demoiselles  
Très-belles  
Etalant soie et velours,  
Atours,  
Font de belles révérences,  
Immenses!

Quand un rose jouvenceau,  
Très-sot,  
Vers les belles, en cadence  
S'avance,  
Et leur dit: "J'ai mon souhait  
"Tout fait:  
"Soyez toujours bonnes, belles,  
"Fidèles!"

"—Oh! mais, Monsieur, c'est charmant,  
"Vraiment!"  
Répètent les tourterelles  
Fidèles.  
"—Parlez nous du temps si beau  
"Tantôt,  
"Et de la température  
"Future?"

Ils parlèrent sur ce ton,  
(Ton, ton!)  
A peine un petit quart-d'heure,  
(Une heure!)  
Succède au fat curieux  
Un vieux  
Qui contait des balivernes  
Très-ternes.

"Quand j'étais jeune et gentil"  
Dit-il,  
"J'avais des galanteries  
"Fleuries;  
"Mais les beaux jours sont passés,  
(Assez!)  
"L'hiver amène la neige!"  
(Abrégé!)

C'est le jour, le jour de l'an,  
Et v'lan!  
En ce jour que de bêtises  
Permisses!  
Quant à vous, chers auditeurs,  
(Lecteurs!)  
A tous le bonheur insigne.....  
Je signe:

E. BLAIN DE ST. AUGUSTIN.

AUBONS-NOUS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES?

C'est la question que chacun se pose le plus souvent depuis la chute du ministère-Macdonald, et cette curiosité est légitime, car les élections générales, surtout si elles se succèdent à des époques très-rapprochées, sont toujours pour le pays un malheur, un grand danger tout au moins; les dépenses considérables qu'elles imposent

au trésor, et les haines, les disputes, la corruption, même le trouble dans les affaires qui en forment le cortège inévitable doivent les faire considérer par l'économiste aussi bien que par le moraliste comme une triste nécessité dans la vie d'un peuple. Allons-nous passer prochainement par cette épreuve? La question est probablement décidée dans un sens ou dans l'autre dès aujourd'hui à Ottawa; mais il n'est pas sans intérêt d'essayer à deviner cette décision.

Appelé par le Gouverneur à former un nouveau Cabinet, M. Mackenzie s'est trouvé dans une situation particulièrement difficile. Le ministère-Macdonald ayant donné sa démission avant le vote et l'opposition elle-même n'ayant, à aucun moment, compté sur plus de quatre voix de majorité contre le gouvernement, M. Mackenzie aurait pu, sans manquer à la théorie constitutionnelle ni à ses devoirs envers son parti, refuser d'accepter la responsabilité dont on chargeait ses épaules; de fait, la conviction seule que l'opinion populaire était plus décidément en sa faveur que les Communes ne l'avaient paru jusque là, pouvait le justifier d'accepter le pouvoir dans ces circonstances, et il est évident qu'il a dû demander à Lord Dufferin de dissoudre les Chambres afin de lui permettre de retremper ses forces par l'appel au peuple. Les nouveaux ministres ne se sont pas expliqués sur ce sujet, parce qu'il aurait été peut-être inconstitutionnel de le faire, la perspective d'une dissolution placée devant la Chambre équivalant à une menace; mais il est assez facile de comprendre ce qui a dû se passer entre le Gouverneur et M. Mackenzie en se reportant à des circonstances analogues dans l'histoire parlementaire.

Nous ne savons si M. Mackenzie a demandé une dissolution immédiate; il aurait, dans ce cas, essuyé un refus, puisque le parlement n'est pas encore dissous. On peut, on doit plutôt supposer qu'il a demandé une promesse de dissolution, et que le Gouverneur lui aura répondu: Paraissez devant les Chambres, et, s'il y a lieu, je vous accorderai d'en appeler au peuple.

Voyons si cette hypothèse est conforme à l'esprit de nos institutions.

Cette question de dissolution touche au cœur même du système politique anglais. On admet généralement que ce mécanisme se détruirait par son propre fonctionnement si le souverain ne possédait le droit de nommer de nouveaux pairs et celui de dissoudre le parlement: on compare le premier de ces droits à une "soupape de sûreté" qui ouvre une sortie à la fermentation du sentiment public dans un cas de conflit entre la chambre des Communes et la chambre des Lords, et le second à un "régulateur" qui permet au souverain de toujours avoir dans les Communes une représentation exacte de l'opinion du peuple. Le souverain peut dissoudre le parlement quand il le veut, soit que le cabinet possède une majorité parlementaire, soit qu'il ait subi une défaite en Chambre; mais on peut dire que son droit dans la première espèce est tombé en désuétude, ce qui équivaut à dire qu'il n'existe plus. Le dernier précédent remonte à 1835 et n'a mérité que le blâme à Guillaume IV. Il en est de ce droit comme de celui de veto, qui n'est plus qu'une fiction du passé. Mais quant au droit de dissolution dans le cas où le cabinet est en minorité ou très-faible dans la Chambre, il existe dans sa plénitude et en Angleterre et au Canada. Il constitue la grande prérogative du souverain, celle qui rend son rôle non moins

glorieux que nécessaire s'il sait en user pour le bien public. Les Anglais disent que la Reine possède ses prérogatives en fidéi-commis pour le peuple. C'est une belle expression qui définit parfaitement la mission salutaire, démocratique en quelque sorte, de la royauté. Il reste à savoir comment le chef de l'état se détermine dans l'exercice de ses prérogatives, et, en particulier, du droit de dissolution.

La prérogative est un droit personnel, mais, d'un autre côté, "le roi ne pêche pas," et il faut savoir comment concilier ce fait avec cet axiome dans la pratique.

La question est exposée d'une manière parfaite dans Todd. "Après la défaite des ministres sur une question vitale, dit-il, il n'y a qu'une seule alternative à leur démission immédiate, savoir: la dissolution du parlement, l'appel au corps constituant. Cependant le bénéfice n'en peut être réclamé chaque fois que la chambre des Communes condamne un ministère; on ne peut y avoir recours que dans certaines circonstances, que nous allons expliquer."

L'auteur énumère les cas où l'on peut demander l'appel au peuple; il en trouve quatre:

"Quatrièmement, dit-il, lorsqu'il y a des raisons de croire que la chambre des Communes ne représente pas fidèlement les opinions et les vœux de la nation. Sur ce point, depuis 1784, il a été parfaitement établi comme une règle de la constitution, que lorsque la chambre des Communes refuse sa confiance aux ministres de la couronne, la question de savoir si en agissant ainsi elle a exactement exprimé l'opinion du pays, peut convenablement être soulevée par le recours à la dissolution; et que la chambre des Communes ne peut, sans mériter qu'on lui reproche d'être facieuse, essayer de résister à cet exercice de la prérogative en refusant de voter les subides nécessaires au service public jusqu'à la réunion d'un nouveau parlement.

"Néanmoins, la prérogative de dissolution ne doit être exercée qu'avec beaucoup de discrétion.

"Ce n'est pas en user légitimement que d'y recourir lorsqu'il n'y a aucune question politique grave directement en cause entre les deux partis opposés, et seulement pour maintenir au pouvoir les ministres qui tiennent les rênes du pouvoir."

C'est pour se conformer à ce principe que Lord John Russell s'abstint de conseiller une dissolution lorsqu'il fut battu en 1852, et qu'il blâma l'appel au peuple qui suivit la défaite de Lord Palmerston en 1857.

Todd ajoute:

"Une bonne garantie contre l'exercice indû de cette prérogative réside dans le fait que la dissolution, avant d'avoir lieu, doit être approuvée clairement par le souverain, après que toutes les circonstances lui auront été expliquées et qu'il les aura dûment considérées. En pareille occasion (dit Lord Grey dans son ouvrage sur le *Gouvernement Parlementaire*), "le souverain ne doit pour aucune raison être un instrument passif entre les mains de ses ministres; c'est non seulement son droit, mais son devoir de juger du conseil qu'ils lui donnent. Et quoiqu'en refusant d'agir selon ce conseil il assume une sérieuse responsabilité si ses ministres finissent par être supportés par l'opinion publique, il n'y a peut-être pas de cas où cette responsabilité puisse être encourue avec plus de sécurité et plus d'utilité que lorsque les ministres demandent la permission d'en appeler au





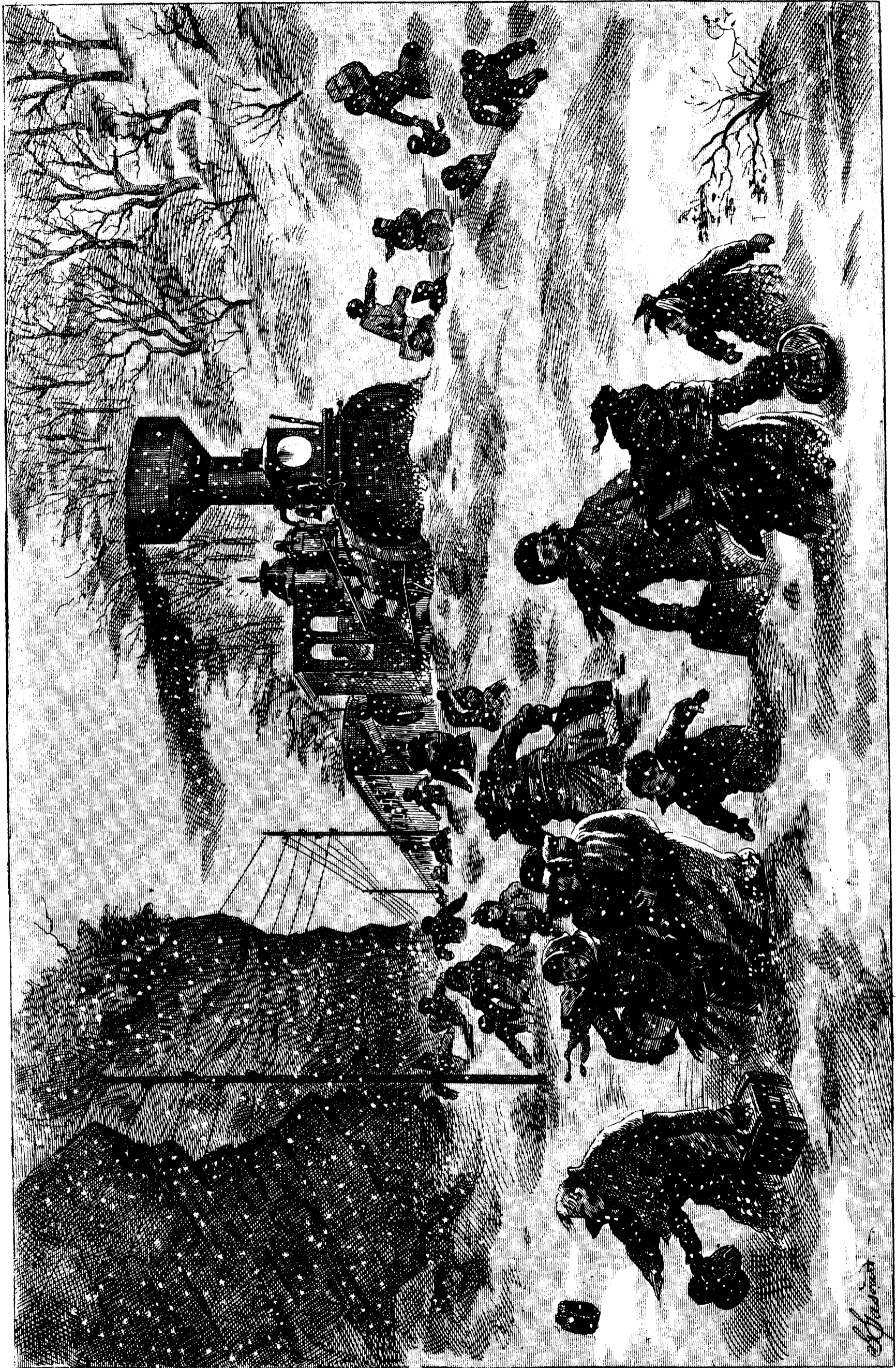






MADemoiselle BRISE-TOUT.





LA BORDEE DU NOUVEL AN.

*Ch. Fournier*

## AUX ABONNES DE QUEBEC.

Nous avons donné instruction à notre agent collecteur, M. ET. LÉGARÉ, de visiter nos abonnés. Nous prions ceux qui nous doivent de se tenir prêts à régler leurs petits comptes.

## NOTE.

Notre correspondant de Great Falls, N. H., voudra bien comprendre une fois pour toutes que nous ne publierons pas sa lettre s'il ne nous donne pas son nom. Qu'il se nomme et nous la publierons ou bien nous lui renverrons son argent.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 1<sup>ER</sup> JANVIER 1874.

## LE VOTE DE L'INTELLIGENCE.

Dans le langage plus ou moins correct de la politique on dit "le vote de l'intelligence" par opposition au "vote de la propriété." Le premier est admis en Angleterre, c'est-à-dire que tout citoyen majeur gagnant un certain salaire annuel est inscrit de droit sur les listes électorales à côté des propriétaires fonciers et des locataires, dont le droit est attaché au sol et ne découle pas comme pour les simples salariés des connaissances acquises par l'étude. La loi suppose qu'un homme instruit et recevant déjà pour un travail intelligent une rémunération appréciable, est assez intéressé au maintien de l'ordre social pour voter aussi sagement qu'un petit propriétaire sans instruction et n'ayant peut-être pour toute lumière que l'instinct de sa conservation.

L'an dernier, M. Chauveau avait promis d'introduire cette innovation dans les lois électorales de notre province. Son successeur dans le ministère de Québec ne paraissant pas disposé à marcher sur les mêmes traces, quelques jeunes gens ont résolu de présenter une pétition à la législature pour faire valoir leurs idées sur le sujet. Ils ne demandent pas précisément que droit de vote soit accordé aux salariés; ils invoquent plus exclusivement les mérites de la classe instruite, et ils prétendent simplement que tout citoyen majeur adonné aux lettres, ou appartenant aux professions libérales, ou admis à l'étude de ces professions, devrait être inscrit sur les listes électorales.

Il est évident que cette réforme ferait exception au principe sur lequel les institutions anglaises font reposer le droit de vote; mais puisque cette exception a été admise en Angleterre, à plus forte raison devrait-elle l'être en Canada, où les grands problèmes de la propriété, du capital et du travail ne viennent pas encore troubler les esprits et agiter les masses, et où l'éducation politique du peuple est au moins aussi avancée que dans la mère-patrie.

Nous souhaitons succès aux pétitionnaires, sans toutefois leur dire d'y compter; car le projet de loi électorale présenté par M. Ouimet ne contient pas toutes les réformes que le public attendait. Ce projet conserve le cens d'éligibilité, n'établit pas le scrutin, et laisse intact le vieux droit de suffrage. Des prescriptions très sévères contre la corruption, et à part cela le *statu quo*.

Il serait difficile pourtant de dire que nous réclamons des réformes intempestives. Pour ne parler en ce moment que de l'extension du suffrage, oserait-on reprocher aux centaines de jeunes gens qui se mêlent d'élections et qui exercent parfois une influence décisive sur leur résultat, qui parlent sur les hustings, dont le peuple adopte souvent les opinions, dont il admet, favorise même l'ingérence dans les affaires publiques, qui se portent candidats et sont élus, quoiqu'ils ne possèdent pas réellement le cens d'éligibilité ni le cens électoral; reprocherait-on à ces jeunes gens de réclamer le droit de voter dans des élections où leur personnalité est engagée d'une manière aussi voyante? Ils dirigent le vote, et ils n'ont pas le droit de voter! Cette anomalie devrait disparaître.

OSCAR DUNN.

## LE BANQUET HUNTINGTON.

Le banquet public donné à M. Huntington, mardi dernier, au St. Lawrence Hall, par ses amis politiques a été une belle fête et une manifestation dont M. Huntington personnellement a le droit d'être satisfait. Il s'est beaucoup compromis pour son parti, et son parti le porte sur ses épaules après le triomphe: c'est ainsi que cela devait se faire, car lorsqu'un parti commence à être ingrat envers ceux qui lui rendent des services réels, il n'est pas loin de son dernier jour; au contraire, s'il est reconnaissant, s'il récompense de quelque manière ses serviteurs, il puisera de nouvelles forces dans l'intérêt et à la fois dans la dignité de caractère de tous les hommes politiques.

Mais si ce banquet a été un succès complet comme hommage personnel à M. Huntington, il a dû désappointer ceux qui comptaient entendre à cette réunion de tant de ministres des déclarations importantes. Dans les discours prononcés en cette circonstance il n'y a pas un seul mot qui jette de la lumière sur la politique du cabinet. Nous sommes aussi ignorants des projets ministériels aujourd'hui qu'auparavant.

M. Huntington a fait un discours travaillé, bien élaboré, mais il aurait pu dire les mêmes choses avant la chute du ministère Macdonald; on reconnaît après l'avoir lu qu'il est un bel orateur, mais voilà tout.

M. Mackenzie a fait mine de dire quelque chose de la dissolution possible du parlement, mais il a parlé pour ne rien dire, comme tout ministre sait le faire.

Tous les autres ministres ont suivi son exemple; ils ont tous divisés leurs discours en trois points: 1o. éloge de M. Huntington, 2o. attaque contre le ministère tombé, 3o. promesse que le cabinet nouveau serait honnête et travaillerait pour le bien public.

Cette dernière déclaration n'est pas du tout compromettante; elle équivaut à celle des candidats, qui, voulant ménager toutes les paroisses, promettent de voter pour les bonnes mesures et contre les mauvaises. Les ministres ont enjolivé le tout de tirades chaleureuses; mais le moindre grain de blé aurait mieux fait l'affaire du public que toutes ces perles.

Peut-être devons-nous faire une exception en faveur de M. Blake, qui a terminé son discours par un anecdote non sans valeur. Il a raconté qu'une vieille dame avait l'habitude de dormir profondément au sermon de son vieux pasteur, qui ne s'en offensait pas; mais un jour ce dernier céda sa place en chair à plus jeune que lui, et s'aperçut que la vieille dame avait tenu l'œil ouvert et attentif tout le temps du sermon; il lui en fit reproche. Je puis dormir à votre prône, dit-elle, je ne vous surveille pas, car je me fie à vous.

M. Blake demande qu'on surveille les ministres et qu'on ne se fie pas à eux?

Est-ce accepté?

OSCAR DUNN.

## CHRONIQUE.

Il est arrivé au port de Montréal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1872 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1873, 2418 immigrants, et depuis cette dernière date jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre courant, 1,433, soit 3,919 pour les dix-sept derniers mois.

Sur ce nombre, il y a 2040 français, 796 anglais, 214 belges, 310 écossais, 204 irlandais, et le reste de différentes nationalités.

Tous, ou presque tous, se sont fixés dans la province de Québec.

La *Gazette officielle* de Québec, du 20 décembre, contient la proclamation du Lieutenant-Gouverneur, érigeant la côte St. Antoine et le voisinage en une municipalité séparée, sous le nom de "Municipalité de Notre-Dame de Grâce."

Une dépêche de Fort Garry nous informe que le procureur-général Clarke, actuellement à Ottawa, est accusé de malversation et qu'un mandat a été émané pour son arrestation.

Une assemblée publique des citoyens de Rigaud, comté de Vaudreuil, a décidé de travailler de toutes leurs forces au succès du chemin de fer d'Ottawa et Vaudreuil.

Le convoi du Grand Tronc apportant la malle anglaise a fait le trajet de Portland à Montréal en huit heures quarante minutes. C'est le plus rapide dont on ait connaissance.

Une dépêche de Fort Garry annonce que M. A. Lépine a été admis à caution.

L'admission à caution a été plaidée par M. Royal, l'un des avocats du prisonnier, devant le juge Bétournay.

L'hon. M. Fraser de Berry, est en train d'ajouter un autre titre à celui qu'il porte déjà de chef du clan des Fraser. Se rappelant à propos ce proverbe:

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

il a décidé d'introduire un élément nouveau au Conseil législatif afin de donner aux séances de ce respectable corps l'intérêt qui leur manque trop souvent. Cette innovation, car c'en est une dans les circonstances, consiste à établir au sein du vénérable sanhédrin un parti d'opposition dont M. Fraser se constitue dès maintenant l'organe sans reproche et sans peur. Il s'est dit qu'il sera probablement seul à la gauche, mais cet isolement en perspective n'est pas fait pour effrayer un cœur aussi intrépide.

L'hon. juge Chagnon a passé un quart d'heure difficile l'autre jour à St. Jean. Un vieillard paraissait devant lui, accusé d'un crime que nous nous abstenons de nommer. C'est le moment de son procès, et le greffier lui fait la question sacramentelle: Plaidez-vous coupable ou non-coupable?—Mais il ne répond pas et son air égaré

indique clairement qu'il ne comprend rien du tout. Le juge intervient et lui dit: On vous demande si vous déclarez que vous êtes coupable ou non.

—*Mon pauvre ami*, reprend l'accusé, *vous connaissez ça mieux que moi.*

On assure que l'honorable juge a suspendu la séance, craignant de perdre sa gravité.

M. Eddy, le grand industriel d'Ottawa vient de trouver un moyen ingénieux de réconcilier le travail avec le capital. Il a fait distribuer cinq cents dindes parmi ses employés la veille de Noël.

On lit dans le *National*:

Nous sommes autorisés à dire qu'il n'y a rien de fondé dans les rumeurs relatives à la résignation de M. le juge-en-chef Duval. Il n'a pas résigné.

Et dans le *Nouveau-Monde*:

Nous apprenons que l'hon. juge-en-chef Duval a demandé au ministre de la Justice un congé de douze mois et qu'on lui a offert une vacance jusqu'au 25 janvier prochain.

La perte du steamer *Pictou* ne peut plus faire l'objet du moindre doute. Une lettre de Pleasant Bay (Cap Breton) transmet à ce sujet les détails qui suivent:

"Le 18 novembre une grande lueur a été vue au nord-ouest de Pleasant Bay, vers East Point, île du Prince Edouard. Trois ou quatre jours après il y a eu une tempête, et conséquemment une grosse mer. On voyait distinctement dans la baie une quantité de farine, pâte et épaves à demi-brûlées, mais à raison du mauvais temps il a été impossible de rien sauver, sauf une portion de cabine portant l'inscription: *Officers' room*. On avait gravé dans les panneaux avec un couteau les mots: *Nous sommes encore dix hommes vivants*. Plus tard une poutre est venue s'échouer sur la rive, sur laquelle on avait tracé: *Il ne reste plus qu'un homme*. Enfin, sur une autre planche recueillie aussi sur le rivage, on lisait: *Si nos corps sont retrouvés, nous espérons qu'on leur donnera une sépulture décente*. Une quantité d'objets partiellement consumés par le feu a été poussée par la mer sur la plage de Pleasant Bay, et de nombreux sacs de farine avariée se sont échoués à Cheticamp Camp."

La ville des Trois-Rivières possède, depuis lundi, 23 courant, une école des arts.

On dit que M. Anglin entrera dans le cabinet, sans portefeuille.

Les carabiniers "Mont Royal" ont été passés en revue vendredi soir, aux casernes Dalhousie, par le Lt. Col. d'Orsonens. Après quelques manœuvres on procéda à l'appel nominal qui montra que l'effectif du bataillon était de deux cents hommes. C'est un résultat satisfaisant dû aux efforts constants des officiers de ce corps.

Après la revue les officiers ont prié les invités et les représentants de la presse de passer dans leur chambre de réception où entre quelques vers de champagne des discours furent prononcés par l'hon. M. Chapleau, le Lt. Col. d'Orsonens, le Col. Beaudry, M. Dunn, et M. Toley.

Par une proclamation qui paraît dans la *Gazette*, le Parlement est prorogé jusqu'au 26 janvier; mais non pour l'expédition des affaires.

La semaine dernière, Ontario a vu deux exécutions capitales. Un nommé Brenton, a été pendu à Peterboro, le 26 pour avoir tué la femme Payne et un jeune homme, et Pembroke assistait le 27 à l'exécution de Ozier, coupable d'avoir assassiné une vieille femme âgée de plus de quatre-vingts ans.

La *Gazette officielle* d'aujourd'hui publie la dépêche suivante que le Secrétaire d'Etat pour les colonies adresse au gouverneur-général:

Downing Street, 29 nov. 1873.

My lord,

J'ai reçu et soumis à la Reine la dépêche de Votre Excellence, n. 267, du 7 novembre, rapportant les délibérations de la Chambre des Communes de la Puissance, quand le Parlement s'est réuni de nouveau au sujet des accusations portées par M. Huntington contre vos ministres et m'annonçant qu'après un débat prolongé sur un amendement proposé par M. Mackenzie à l'adresse en réponse à votre discours, Sir John A. Macdonald vous a remis sa résignation ainsi que celle de ses collègues, et qu'alors vous avez appelé M. Mackenzie à former un ministère.

Je suis de l'avis de Votre Excellence, quand vous exprimez votre satisfaction au sujet du résultat où l'on en est arrivé, par une stricte application des principes constitutionnels et par les rouages réguliers d'un parlement libre, et c'est avec un sensible plaisir que je vous transmets l'entière approbation de Sa Majesté sur la manière avec laquelle vous avez agi dans des circonstances qui étaient très-épineuses.

J'ai l'honneur d'être,

Signé:

KIMBERLEY.

# PEAUX-BLANCHES ET PEAUX-ROUGES

(Drames de l'Amérique du Nord)

PAR  
EMILE CHEVALIER.

(Suite.)

—Je le tuerais, dit la Perdrix-Grise.

—A présent, va me chercher la peau du dernier veau que l'on a abattu.

Maggy rentra dans le couloir, après avoir accroché sa lampe à un clou fiché dans la muraille de la galerie.

Au bout d'une minute la vieille squaw reparut.

Elle traînait derrière elle la peau d'un veau fraîchement écorché.

—Enveloppe-moi dans cette peau et couds-la sur mes membres, dit Menéh-Ouiakon.

Avec une aiguille faite d'une arête de poisson, et quelques menus nerfs d'animal, Maggy exécuta, sans mot dire, l'ordre qu'elle avait reçu.

—Maintenant, reprit la jeune Indienne se mettant résolument à quatre pattes, conduis-moi à l'étable aux bestiaux : puis tu diras à la sentinelle de garde à la porte de la factorerie qu'il est l'heure d'envoyer brouter les bêtes. Après cela tu ouvriras les écuries, et tu amuseras le factionnaire pendant que les animaux passeront sous la porte du fort.

Maggy inclina la tête en signe d'assentiment, et éteignit sa lampe.

La nuit finissait et, à travers les nuages épais qui roulaient au ciel, quelques teintes grises commençaient à se montrer vers l'Orient.

## CHAPITRE XIII.

### LA FUIITE ET LES MERVEILLES DU LAC SUPERIEUR.

Ainsi que la plupart des établissements de même espèce, la factorerie de la Pointe renfermait une certaine quantité de bestiaux. Chaque matin, ces bestiaux étaient lâchés sous la garde de quelques chiens, qui les menaient paître autour du fort ou dans les îles voisines et les ramenaient, le soir, à l'étable, aussi fidèlement que s'ils eussent été accompagnés par des bergers.

Revêtue de sa peau de jeune taureau, Menéh-Ouiakon se plaça résolument au milieu du troupeau, que la vieille Maggy fit aussitôt sortir de l'écurie à coups de housaine.

—Tu ne te couches donc pas plus que les chouettes, sorcière ! grommela le factionnaire auquel elle demanda d'ouvrir la porte du fort.

—Mon frère dort, car, sans cela, il aurait vu que le jour va luire, répondit ironiquement Maggy.

—Le jour ! le jour ! je suis sûr qu'il n'est pas plus de minuit.....

—Si je disais au chef qu'il m'a fallu éveiller mon frère.....

—Tais-toi ! tais-toi ! je te donnerai un verre d'eau-de-feu ; surtout, ma sœur, ma bonne sœur, ne dis pas au capitaine que je sommeillais, repartit la sentinelle d'un ton singulièrement radouci.

—Il ne le saura pas. Mais que mon frère se hâte de laisser passer les bêtes, car le soleil ne tardera pas à se montrer.

La porte fut immédiatement ouverte, et mugissant, bondissant les uns sur les autres, se bousculant, les bestiaux se précipitèrent, en tumulte, sur la grève du lac.

Malgré la prudence et l'agilité qu'elle déploya au milieu des lourds ruminants, Menéh-Ouiakon faillit être victime de sa hardiesse dans ce court mais périlleux trajet, car un fougueux taureau, voulant devancer les autres, la heurta violemment. Et il l'aurait renversée, foulée aux pieds, peut-être écrasée, si par un mouvement rapide, elle n'eût fui entre ses jambes.

Cet accident évité, elle fut sauvée, en liberté !

Le soleil n'était pas encore levé, mais déjà un brouillard épais achevait de fondre les objets dans la pénombre du crépuscule matinal.

On ne distinguait pas à cinq pas devant soi.

Menéh-Ouiakon se redressa, se débarrassa, en un tour de main, de la peau dont elle était couverte, la mit sous son bras, et sauta dans un des canots d'écorce amarrés le long du rivage.

Combien peu, même parmi les bateliers canadiens, ces hardis marins, les plus intrépides du monde, eussent osé s'aventurer sur le lac Supérieur, à travers cette brume si intense qu'on l'eût pu couper au couteau, pour nous servir d'une locution du pays !

Et, cependant, la jeune Indienne s'y élança, sans boussole, sans vivres d'aucune sorte, avec son seul instinct pour phare, son amour de Dubreuil pour espoir !

Toute la journée elle resta, accroupie sur les talons, dans le léger esquif, pagayant avec la vigueur d'un homme, ne s'arrêtant ni pour se reposer, ni pour prendre de la nourriture.

Mais, quelques heures après qu'elle se fut embarquée, l'astre du jour avait, après une lutte opiniâtre, vaincu, déchiré le voile grisâtre qui l'enveloppait, et il s'était déployé dans toute sa glorieuse splendeur, pour réjouir les êtres animés et féconder la terre.

Menéh-Ouiakon, côtoyant le bord méridional du lac, avait passé tout à tour la rivière Montréal, que commande à droite une haute montagne ; la pointe de la Petite-Fille ; et enfin elle avait fait halte à la rivière Noire.

Là, elle déterra et mangea des oignons qui croissent abondamment dans ces parages ; puis, s'étant rafraîchie à l'onde du lac, elle se remit en route avec autant d'ardeur que si elle eût fait un repas substantiel et réparé ses forces par un long sommeil.

Toute la nuit notre brave Nadoessis poursuivit sa route. Au matin, elle se trouvait à la baie de la Pêche, où sa bonne fortune voulut qu'elle rencontrât un de ces voliers de pigeons ramiers, — appelés *tourtes* par les Canadiens,

me-me par les Indiens du lac Supérieur, — qui se présentent par bandes si nombreuses dans l'Amérique septentrionale, au retour du printemps.

Avec sa pagaie, Menéh-Ouiakon tua une vingtaine de ces volatiles, en fit cuire deux dont elle déjeuna, serra les autres en un coin de son canot, sous une couche d'herbages humides pour qu'ils se conservassent frais, et repartit heureuse de n'avoir pas encore été troublée dans sa fuite.

Comme le soleil allait se coucher, elle arriva à la presque île Kiouinâ.

Menéh-Ouiakon avait résolu d'y camper pendant la nuit, et de traverser le lendemain la presque île, son canot sur les épaules, ce qui devait abrégé sa course de près de trente lieues.

Le portage a deux mille pas de longueur.

La jeune fille était trop fatiguée pour le faire ce soir-là. Elle s'arrêta à la pose, à vingt pieds au-dessus du niveau du lac, et, avec sa peau de veau étendue sur deux piquets, se dressa une petite tente.

Après avoir pris quelques aliments, elle s'étendit sur le sable, sous sa tente, et tomba dans un profond sommeil, dont elle ne fut tirée que par cette exclamation échappée au plus brillant enthousiasme :

—Cent mille millions de carabines ! la jolie créature pour une sauvagesse, sans t'offenser, mam'selle !

Menéh-Ouiakon s'était éveillée en sursaut. Elle bondit sur ses pieds avec la vivacité d'une panthère, et darda sur le perturbateur de son repos un regard incisif.

Aux insaisissantes clartés de l'aube, elle vit un personnage singulier, étirant complaisamment de longues moustaches jaunes, qui la contemplait avec une vivacité rien moins que modeste et dont le sens ne trompa point la jeune Nadoessis.

—Oui, là, vraiment, tu es fièrement belle pour une sauvagesse, et si tu avais seulement la chose de comprendre le français, nous nous entendrions bien vite, ma pouloute, fit-il en étendant la main comme pour lui prendre la taille.

Sans rien dire, l'Indienne recula d'un pas ; mais le feu de ses prunelles s'était adouci.

—Quel malheur, poursuivit l'homme avec un accent de regret sincère, quel malheur que ça ne sache pas la langue des braves ! Sans cela, ma foi, je serais bien capable de lui offrir ma main, aussi sûr que je m'appelle Jacot Godailleur ! Mais, ajouta agréablement l'ex-cavalier de première classe, en roulant, de plus en plus belle, ses moustaches entre le pouce et l'index et en se balançant, d'un air conquérant, sur la pointe du pied, mais il y a un langage que saisissent tous les cœurs, blancs, rouges, jaunes ou noirs !

Et il se pencha, de nouveau, pour saisir Menéh-Ouiakon dans ses bras.

—Que désire mon frère ? demanda froidement celle-ci. —Vous parlez français ! tu parles français ! elle parle français ! s'écria le dragon d'un ton aussi stupéfait que s'il eût entendu un quadrupède lui répondant dans sa langue.

Puis, après un moment de silence, donné à la surprise, il reprit avec la joyeuse insouciance qui lui était habituelle :

—Mais ça me va parfaitement. D'abord, sans vous offenser, comment vous appelle-t-on, mam'selle ?

Menéh-Ouiakon ne répliquant pas, Jacot Godailleur continua :

—Vous voudrez bien, n'est-ce pas, m'obliger, et je vous récompenserai comme vous le désirerez. Si le mariage même ne vous dégoûte pas, eh bien ! nous nous marions, à la mode de mon pays ou du vôtre ; c'est-il dit ? Si vous êtes aussi bonne que vous êtes belle, je ne ferai pas un trop mauvais marché, vous êtes tout, car vous êtes tonnerrement taillée pour l'amour, ma petite. Jacot Godailleur, ex-cavalier de 1re classe au 7e régiment de dragons, s'y connaît, croyez-le.

—Mon frère, dit la jeune fille, est l'esclave d'un chef français ?

—Esclave ! moi ! jamais ! brosseur, à la bonne heure, et je m'en flatte, mam'selle. J'ai été le brosseur de mon mar'chef, un propre soldat. Le connaissez-vous ? alors, si vous avez eu l'avantage de lui plaire, je retire mes propositions. Sauf votre respect, mam'selle, je ne vais jamais sur les brisées de mes supérieurs. Mais, où est le mar'chef, dites ?

—Adrien Dubreuil est prisonnier, répondit Menéh-Ouiakon.

—Les brigands ne l'ont donc pas tué ? vous l'avez vu ? vous lui avez parlé ? quand ? où ? s'enquit l'ex-dragon avec une volubilité extrême.

—Je l'ai vu, je lui ai parlé, il y a trois nuits, dit l'Indienne.

—Où ? dites-moi où ?

—Aux îles des Apôtres.

—Connais pas, fit Jacot avec un mouvement des épaules. Mais, ajouta-t-il d'un ton suppliant, vous m'indiquerez le chemin.

—Non, dit Menéh-Ouiakon ; si mon frère désire être utile à son maître, il fera mieux de me suivre.

—Vous suivre ! mais j'irais au bout de la terre, sans vous manquer de respect, mam'selle. Car figurez-vous que j'ai été pris avec le mar'chef par ces scélérats d'assassins, que leur capitaine, un diable rouge, m'a mordu au cou, jeté à l'eau ; que je suis rentré à la nage dans le bateau, où j'ai retrouvé le mar'chef, mais pas pour longtemps, car, au milieu de la nuit, regardant par un panneau de la goélette et voyant qu'elle voguait près de terre, j'ai pensé que je ne pouvais pas servir le mar'chef, tandis que je courais risque de me desservir beaucoup moi-même en restant sur le navire, et j'ai pris de la poudre d'escampette. Ah ! si j'avais su ! Je gagne le bord ; j'attends le jour pour m'orienter. Je découvre des tas de gens. Bon, je me dis, te voilà sauvé, Godailleur. Mais c'étaient des Américains qui travaillaient aux mines de cuivre. Ils ne me comprenaient pas, ni moi non plus. A grand-peine j'ai pu vivre depuis ce temps-là. . . . Quel coquin de pays, sauf votre respect, mam'selle !

Ça ne fait rien, si le mar'chef ne vous a pas.....vous

m'entendez.....et si vous pouvez me fournir le moyen de retourner en France.....ma foi, mille millions de carabines, je vous épouse ! Mais, il paraît que vous me connaissez aussi !

—Je te connais, mon frère.

—Ah ! j'y suis, le mar'chef vous a parlé de moi ?

—Ton chef m'a parlé de toi.

—Mais, sans vous offenser, fit alors Jacot Godailleur d'un ton méditatif, vous me tutoyez comme si nous avions été camarades de lit pendant tout un congé ; est-ce qu'il me serait permis de vous rendre la réciprocité, sauf votre respect ?

Cette question saugrenue demeura sans réponse.

Menéh-Ouiakon ne l'avait pas entendue, tout occupée qu'elle était à examiner un point presque imperceptible sur le lac.

—Mon frère, dit-elle soudain, je vais chercher du secours pour ton chef. Es-tu disposé à m'accompagner ?

—A l'extrémité du monde, je le répète.

—Viens alors.

—Mais où irons-nous ?

—Au Sault-Sainte-Marie.

—C'est diablement loin, dit le dragon.

—Ton cœur est-il timide comme celui d'un lièvre ? Alors, reste ici.

—Pas du tout, pas du tout, riposta Jacot. C'est que ce n'est pas gai ici, ma colombe. J'aime mieux faire trois ou quatre étapes en tête à tête avec un aussi gentil compagnon de route.

Ce disant, le galant ex-cavalier de 1re classe se rapprocha de Menéh-Ouiakon dans l'intention de lui prouver qu'il était un digne appréciateur de ses charmes.

Mais elle se rejeta en arrière en s'écriant d'un ton noble et fier qui glaça les dispositions galantes de Jacot :

—Esclave, sois respectueux, si tu veux que la fille des sachems nadoessis te conserve une partie de l'amitié qu'elle a pour ton chef.

Ensuite, elle replia sa tente, plaça son canot sur sa tête sans prêter l'oreille aux instances de Godailleur, qui la pria de lui permettre de porter l'embarcation, et, d'un pas rapide, s'avança vers la cime du cap.

Emerveillé, fasciné, le dragon la suivit, en poussant, de temps à autre, des exclamations laudatives.

En moins d'un quart d'heure, ils atteignirent un terrain plat, marécageux, planté de saules, de trembles nains et de frênes.

A travers ce marais, qui pouvait avoir un mille d'étendue, et où s'élevaient, çà et là, des huttes de castors, serpente un ruisseau d'eau vive.

L'Indienne y lança son canot et s'y établit à l'arrière, sa pagaie à la main.

—Sauf votre respect, mam'selle, cette coquille de noix ne pourra jamais nous soutenir tous les deux ! dit Jacot d'un ton inquiet.

—Monte, mon frère, et ne crains rien.

—Du diable si j'oserais.

—N'aie donc pas peur !

—Mais ça va chavirer, reprit Godailleur qui, entrant dans l'eau jusqu'à mi jambe, avait posé un pied dans le frêle esquif.

—Couche-toi à l'avant et ne bouge pas.

Jacot obéit, non sans trembler quelque peu, et le canot glissa dans la baie profonde formée par le lac Supérieur au sein même de la presque île Kiouinâ.

Le ciel était d'un bleu sans tache, l'air vif. On respirait, à pleins poumons, les fortifiantes senteurs des plantes qui commençaient à fleurir ; cent oiseaux, au brillant plumage, babillaient sur l'onde, ou voltigeaient, en caquetant, dans les branches des arbres ; Menéh-Ouiakon se prit à adresser sa prière à l'Eternel :

Au Père, au Fils, au Saint-Esprit,  
Le Dieu que nous adorons,  
Gloire soit, comme à été, est maintenant,  
Et sera à tout jamais.

Elle achevait cette hymne si belle, si musicale, en l'idiome indien dont elle se servait, quand le canot déboucha dans le lac Supérieur.

—Vous avez déjà fini, mam'selle ? demanda Godailleur d'un ton de regret. Je n'y ai pas compris un mot, mais ça n'empêche qu'elle est diablement harmonieuse, votre chanson, et si vous vouliez m'en dire encore un couplet ou deux.....

—Mon frère, ne remue pas ainsi, car tu ferais verser le canot, dit Menéh-Ouiakon, à qui un mouvement du dragon avait failli faire perdre l'équilibre.

—C'est, répondit Jacot, que ça me transporte, sauf votre respect, mam'selle.

L'Indienne ne répondit pas, et, malgré sa bonne envie de jurer, l'ex-cavalier de 1re classe ne réussit pas à lui arracher une parole pendant le reste de la journée.

Le canot, lourdement chargé, ne marchait pas au gré de l'impatience de Menéh-Ouiakon, qui se serait repentie d'avoir emmené Godailleur avec elle, si elle n'avait pensé qu'il l'aiderait près du père Rondeau, au Sault-Sainte-Marie.

A la nuit close, ils atterrirent à la pointe aux Gâteaux, près des îles Huron, pour souper et se reposer.

Jacot était moulu de fatigue, à cause de la position incommode qu'il avait dû observer. Mais, ignorant l'art de pagayer, il aurait plutôt gêné sa batelière, en cherchant à le seconder, qu'en se tenant couché au fond du canot.

Le lendemain, ils repartirent avant l'aurore et atteignirent, vers midi, le Détour, près de la Grande-Île.

Pour la première fois, l'ex-dragon vit une de ces merveilles que la Providence a libéralement semées dans le lac Supérieur et sur ses côtes.

C'est un vase en grès jaune, ayant vingt pieds d'élévation, douze de circonférence à son extrémité supérieure, et dont les dimensions sont aussi parfaites que celles d'une coupe de cristal taillée par un ouvrier habile. Rien n'égale l'élégance de cette curiosité naturelle ; rien de comparable à l'étonnement qu'elle cause, si ce n'est, cependant, la série de prodiges de même espèce, dont elle n'est, en quelque sorte, que le prélude.

A six milles de là, vous trouvez l'Autel et l'Urne, deux

nouveaux jeux de la nature; un intervalle de cent mètres, coupé à distance égale par un ruisseau, les sépare. De même que le Vase, ils sont en grès jaune très-friable. Leur hauteur peut égaler dix mètres. L'Autel se compose de trois blocs. L'Urne est un monolithe dont le sommet a cinq mètres de rayon et le piédestal à peu près deux.

Dressés sur le bord du lac, eux aussi semblent défier la production humaine la plus parfaite.

Mais nous ne faisons qu'aborder ces monuments gigantesques de la puissance et de l'art divins.

Voici que se présentent les Rochers-Pointés, cet incroyable spectacle dont le lac Supérieur a l'unique privilège.

La rive méridionale croît, monte; elle touche aux nues. L'orgueil de l'homme s'abaisse, il se rapetisse, il se replie, s'effraie devant la sublimité de la scène.

Ces rochers sourcilieux, suspendus dans les airs, couronnés par de sombres forêts de pins, troués à leur base par de noires cavernes où les eaux s'engouffrent avec des bruits plus effroyables que les roulements du tonnerre, et ces couleurs éclatantes, — or, argent, pourpre, azur, émeraude, — si savamment distribuées à leur face, tout court à troubler l'âme, à lui infliger le sentiment de son humilité et du pouvoir de l'éternel Créateur. Non-seulement ces couleurs sont ombrées et fondues d'une manière surprenante, mais, comme le dit avec raison un voyageur américain, elles offrent, en quelques places, de véritables tableaux, dessinés sur le roc, avec une correction de lignes, une combinaison, un brillant de teintes, dont la contemplation ne fatigue jamais l'œil, et auxquelles l'esprit ne parvient jamais à s'accoutumer suffisamment pour les regarder sans que quelque crainte se mêle à son admiration.

Ici, c'est un paysage avec des arbres dont vous reconnaissez l'essence, le mur d'un parc ou d'un jardin, une pièce d'eau, et, tout à fait dans le fond, broute un troupeau conduit par un berger; là, coulant du faite des rochers, les eaux, trempées de minéral de fer ou de cuivre, ont peint un château gothique. Et quel château! Un séjour de géants. Il a deux cents pieds de haut, ses fenêtres ogivales, avec leurs vitraux en losange, en ont cinquante ou soixante, et ses portes ornées, flanquées de tourelles, une centaine au moins!

Passons à cette plaque de granit, veinée comme de l'agate et resplendissante de mille feux aux rayons du soleil. Le morceau embrasse vingt pieds carrés. Essayer de décrire la variété, la richesse de ses tons, impossible! impossible! l'imagination y échouerait elle-même.

Mais j'aperçois flamboyer, sur cet immense rempart, cette œuvre cyclopéenne dont l'étendue, l'altitude, trompent mes sens; j'aperçois flamboyer un incendie. C'est une forêt en feu. La fumée roule en larges spirales; à travers ses nuages épais scintillent des flammèches; les arbres se rompent, ils chancellent, roulent à terre, des troncs embrasés s'échappent des tisons ardents; ne vous semble-t-il pas entendre le bruit de leur chute. . . . La conflagration brille au loin, elle nous poursuit, dévore tout sur son passage. . . . mais enfin ses horreurs s'éteignent, se perdent dans de profondes et fraîches vallées, aux verts ombrages toujours riants, où l'on aimerait à se promener, à rêver, si le fracas affreux qui se fait sous les pas ne rappelait bientôt que toutes ces scènes, vallons, incendie, manoir, parc, troupeaux, ne sont que des fictions, des mirages décevants.

Notre vue s'est heurtée tout à coup aux lourdes assises du Château de Roche, qui mesurent trois cents pieds de haut et se réfléchissent à plus de soixante dans le miroir du lac, château tout hérissé de colonnes brisées, de débris énormes, dont les arêtes saillantes, les gouffres informes, insondables, produits par l'accumulation des blocs tombés des caps voisins, donnent le frisson, le vertige, quand on plonge les regards à ses pieds.

Silencieusement, avec une éblouissante rapidité, le canot qui porte Mench-Ouiakon et Jacot Godailler a filé devant ce féerique panorama que l'ex-dragon voit se dérouler sous ses yeux avec un mélange d'étonnement et d'effroi, mais auquel l'Indienne ne prête pas la moindre attention.

Elle pagaie, pagaie de toute sa vigueur. Son bras fatigue la rame sans se lasser.

Parfois elle tourne la tête, fixe une seconde ses noires prunelles vers l'ouest où apparaît un canot monté par un seul homme, et murmure :

— C'est Judas. Je l'avais deviné à la pointe Kiouinà; je le reconnais maintenant. Il ne me reste qu'un moyen de lui échapper, c'est en me réfugiant sous la Portaille.

CHAPITRE XIV.

LA Fuite et les merveilles du Lac Supérieur (suite.)

La Portaille, disent les aventuriers français du Nord-Ouest, dans leur langage si imagé, si vivement énergique; le Portail, écrirait un puriste; *Cave Rock*, traduisent les Anglo-Saxons, dénaturant, comme ils l'ont fait partout en Amérique, le nom primitif, et affaiblissant, dans leur pauvre traduction, l'idée attachée à la chose par les premiers découvreurs; la Portaille occupe une place prééminente entre les colossales singularités des Rochers-Pointés.

C'est une sorte de tour quadrangulaire, qui se projette dans le lac Supérieur, avec des pans coupés à pic et dont la base est percée, sur trois faces, par trois ouvertures immenses assez semblables au portique d'un temple. Ce remarquable rocher, d'une élévation qui dépasse peut être cent mètres, offre la même diversité de couleurs que les strates avoisinantes; mais la corniche semble avoir été blanchie par le temps et l'action des éléments, ce qui ajoute encore à l'étrangeté de son aspect. D'étranges fragments, détachés de la crête sans doute par les mêmes agents, gisent alentour.

On dirait vraiment que le tout est une œuvre d'art dont des géants ont été les constructeurs.

— Mais, mam'selle, sans vous offenser, nous allons nous perdre! s'écria Jacot Godailler, en voyant que Mench-Ouiakon dirigeait le canot vers l'arche occidentale de la Portaille.

— Que mon frère se rassure, la fille, des sachems connaît ce passage.

— Se rassurer, se rassurer, que je me rassure; c'est bien aisé à dire, murmura l'ex-dragon. Mais mille millions de carabines, ça ne doit pas être agréable de naviguer là-dessous, avec une montagne sur la tête et plus de cent pieds d'eau sous la semelle de ses bottes. Encore de l'eau qui est claire, claire qu'on se verrait au fond si on y était.

Tout haut il ajouta :

— Pour l'amour de Dieu ou du diable, car je ne sais pas au juste quelle est votre religion, n'allons pas dans ce trou, mam'selle.

Mench-Ouiakon avait tourné la tête; le canot qui la poursuivait approchait de plus en plus. Une portée de flèche à peine le séparait.

La grande taille de Judas, lieutenant du Mangeux-d'Hommes, se distinguait parfaitement au milieu de l'embarcation.

L'Indienne redoubla d'efforts pour s'enfoncer promptement dans la caverne.

— Par la vertueuse Shilagah, femme du bienheureux saint Patrice, patron de mon pays natal! tu as beau faire, négresse rouge, je te rattraperai, cria Judas d'une voix perçante, dont les échos du rivage répétèrent dix fois les accents.

— Qui est-ce qui parle? qui est-ce qui parle, mam'selle? demanda l'ex-cavalier de 1er classe en faisant un mouvement pour regarder du côté d'où venait le son.

Le canot vacilla et menaçait de chavirer; sa course fut retardée de quelques secondes.

— Tiens-toi tranquille, mon frère, dit Mench-Ouiakon avec une teinte d'impatience.

— Non, non, répétait Judas, tu ne m'échapperas pas, et je te donnerai des leçons d'amour, moi, par Jésus Christ!

— Tiens, fit Jacot, qui s'étant soulevé doucement sur ses coudes, avait fini par apercevoir l'autre embarcation, quoi qu'il n'en pût être vu, parce que l'Indienne le masquait, tiens, ce grand escogriffe, ce gibier de guillotine, qui. . .

Un coup de fusil l'interrompt.

La balle frappa et troua la proue du canot, mais heureusement sans atteindre nos fugitifs.

— Oh! je ne voulais pas te tuer, la belle; seulement te casser le bras, pour t'arrêter, vociféra Judas, en rechargeant son fusil.

— Le bandit des bandits! maugréait Jacot entre ses dents. Ah! si j'avais seulement ma bonne carabine du 7e dragons.

— Silence! dit froidement Mench-Ouiakon, que la détonation de l'arme à feu n'avait pas fait sourciller.

Ils entraient sous la voûte?

— Silence? pourquoi? demanda Godailler.

— Nous sommes dans le séjour de Matchi-Monedo. Il interdit de parler, et ceux qui n'obéissent pas à ses ordres, il les écrase, répondit la jeune fille; car, bien qu'initié depuis son enfance à la religion catholique, elle ne pouvait encore, comme la plupart des Peaux-Rouges convertis, se défendre d'un certain penchant aux superstitions qui caractérisent si fortement les races sauvages.

Suivant la tradition indienne, la Portaille est habitée par Matchi-Monedo, le Mauvais-esprit. On lui doit, on lui fait des présents (*menedo-oun*). Mais il ne permet pas de causer dans son empire, sans quoi il vous tue.

L'origine de cette tradition n'est pas difficile à saisir.

La Portaille est une formation rocheuse à base de grès, très-tendre et très-friable, qui cède, tombe en fragments, parfois considérables, à la moindre pression.

L'éclat de la voix suffit même à la faire choir, d'où l'idée naïve que le Mauvais-Esprit punit de mort ceux qui ne savent pas retenir leur langue dans son palais.

Jacot Godailler, ne connaissant point Matchi-Monedo, ignorait ses injonctions. Peut-être que s'il eût connu l'un il eût méprisé les autres; peut-être aussi y eût-il déferé avec autant de soumission qu'un Indien, car, tout civilisés que nous soyons, tout éclairés que nous nous estimions, nous n'avons pas encore renoncé à certains préjugés, à certaines chimères sucées avec le lait, et qui font, en maintes circonstances, de plus fameux de nos héros, comme les Napoléon 1er, les Wellington, les Pierre le Grand, des enfants pusillanimes et inavouables.

Dans un sac de peau de vison, qu'elle portait pendu au cou, Mench-Ouiakon prit quelques grains de maïs, de riz sauvage, avec les becs et les griffes des pigeons abattus l'avant-veille, et les jeta dans l'eau.

Puis, ayant quitté sa pagaie, qui fut déposée doucement au fond du canot, elle le fit avancer sous l'arche, en se servant de ses deux mains comme de deux nageoires aux deux côtés de l'embarcation.

Malgré la faiblesse apparente de ce moyen, l'esquif s'illuminait vivement les ondes diaphanes, et sans plus de bruit que s'il eût été conduit par la baguette d'un enchanteur.

Pour n'être pas positivement un poltron, l'ex-cavalier de 1er classe ne se sentait pas à l'aise dans cette caverne, aux murailles fantastiques, armées, comme une herse, de pointes longues, lourdes, aussi affilées que des aiguilles, ou de masses colossales de toutes formes, et dont quelques-unes ne paraissent soutenues que par un fil.

Il frémissait à la pensée que la chute d'un seul de ces mille pendentifs, que les lueurs du jour, faiblissant à mesure qu'ils avançaient, éclairaient de teintes lugubres, les submergerait à tout jamais, dans un abîme dont la transparence extraordinaire du lac, sous la voûte, rendait l'horreur plus grande encore.

Lui, qui eût affronté en souriant la mort sur un champ de bataille, il en concevait là une épouvante qui glaçait son sang et baignait ses membres d'une sueur froide.

Le silence de la tombe régnait dans ces lieux, que les anciens eussent assurément pris pour la porte de leur Ténare; il en doublait l'effroi.

Tout à coup retentit le roulement de deux avirons battant l'eau avec violence.

— Ah! je te tiens enfin! braille le lieutenant du Mangeux-d'Hommes.

Et dans la caverne s'élança, comme un loup sur sa proie, le canot qui dirige Judas.

— Oui, je te tiens! répète-t-il avec les accents d'une joie frénétique; je te tiens, et, par la vertueuse Shilagah, femme du bien. . .

A ces cris, la Portaille s'était emplie de sons formidables comme la répercussion de cent pièces d'artillerie. Tant de voix, tant de vibrations partaient, se heurtaient, se fracassaient dans les cavités de l'antre, que l'oreille en était assourdie, la tête brisée.

Un instant, l'ex dragon crut que son cerveau, martelant son crâne comme une enclume, allait le faire éclater.

Mais, alors que Judas proférait son juron favori, un grondement sourd, mat, succède à ces meurtrières clameurs. L'eau jaillit avec force et couvre d'une pluie battante le canot de Mench-Ouiakon, qui se trouve précipitamment chassé hors de la Portaille, par l'entrée orientale.

— Matchi-Monedo est descendu de son toit, et il m'a délivrée de mon ennemi, dit l'Indienne, en considérant avec émotion cette prodigieuse quantité de rochers tombés de la voûte de la caverne, et qui interdit maintenant le passage entre les deux oriècles latéraux.

— Mille millions de carabines! j'ai cru que je n'en reviendrais pas, sauf votre respect, mam'selle, ajouta Jacot Godailler en respirant à pleins poulmons.

— Mon frère n'avait rien à redouter. Mench-Ouiakon avait fait au Mauvais-Esprit, le *pugedinegay* vin nécessaire, et il l'a protégé.

— Le? demanda Jacot, en ouvrant de grands yeux.

— Elle avait fait les présents nécessaires.

— Ah! j'y suis. Et, comme ça, vous croyez, mam'selle, sans vous offenser, que votre Mauvais-Esprit est venu tout exprès pour envoyer *ad patres* cet effluqué d'assassin, homicide, paricide. . . .

— Matchi-Monedo ne nuit pas à ceux qui lui sont fidèles.

— Alors, sauf votre respect, c'est un bon et pas mauvais esprit.

— Mon frère est trop subtil pour moi, dit l'Indienne, en se remettant à pagayer.

— Trop subtil, trop subtil! murmura l'ex-cavalier; il n'y a pas de subtilité là-dedans: ou il est mauvais, ou il est bon? de deux choses l'une. S'il est bon, pourquoi l'appeler mauvais? s'il est mauvais, pourquoi nous a-t-il tirés des griffes de ce vaurien? Je ne connais que ça, moi.

Ah! si le mar'chef était ici, il m'aurait bien vite expliqué ce mystère, comme disait monsieur notre curé. Mais, à propos, qu'est-ce qu'il avait à nous poursuivre ainsi, le Judas bien nommé? Eh! mam'selle?

— Que veut mon frère?

— Maintenant que nous pouvons causer, voulez-vous avoir la bonté, sans vous manquer de respect, de me permettre de vous poser une toute petite question.

— Mes oreilles sont ouvertes. Parle.

— Vous ne vous fâchez pas?

— J'écoute, dit tranquillement Mench-Ouiakon.

— Je voudrais simplement savoir d'où vient que ce brigand courait après vous.

L'Indienne rougit quelque peu; mais aussitôt elle répondit :

— J'ai dit à mon frère que j'allais au Sault-Sainte-Marie chercher du secours pour son chef, qui est prisonnier du Mangeux-d'Hommes.

— Ah! bien, je comprends. Mais vous restiez donc avec eux, les Apôtres, sans vous manquer de respect? continua Jacot avec un air curieux.

Mench-Ouiakon répliqua d'un ton froid :

— Mon frère veut trop savoir; il ne saura rien. Après ces mots, elle retomba dans un mutisme complet, d'où elle ne sortit qu'à leur arrivée dans la baie de la Chapelle.

La nuit approchait.

— Mon frère, dit Mench-Ouiakon, il faut descendre du canot dans le lac.

— Volontiers, mam'selle, mais dans quel but?

— Parce que l'eau n'est pas assez profonde.

— Oui, oui, je conçois, dit-il en se levant et tournant entre ses doigts sa coiffure qu'il avait ôtée de dessus sa tête.

Sa mine était si embarrassée que l'Indienne lui demanda :

— Mon frère désire-t-il quelque chose?

— Ah! si vous y consentiez!

— Délie ta langue.

— Souffrez, sauf votre respect, mam'selle, dit-il en la couvrant du regard, que je vous porte sur mes épaules jusqu'au rivage.

Mench-Ouiakon se mit à rire.

— Mon frère est fou, répliqua-t-elle.

Et, sautant dans le lac avec légèreté, tandis que Godailler en sortait assez lourdement, elle s'attela au canot et le traîna jusqu'à la berge, dans une petite anse, au pied même de la Chapelle.

La Chapelle, ou le *Doric Rock*, ainsi que l'ont rebaptisée les Anglais, est le vestibule des Rochers-Pointés. La structure de ce roc étrange, son nom l'annonce.

Trois marches de grès naturelles, peu régulières, conduisent au temple, qui s'élève à trente pieds environ de la surface du lac. Ce temple représente un arceau élevé d'une quarantaine de pieds, dont la voûte, d'un mètre d'épaisseur, est supportée aux quatre angles par quatre piliers, qui ont six à huit pieds de diamètre. Elle est excessivement intéressante, mesure une longueur de quinze mètres environ, et donne naissance et vie à plusieurs cèdres fort gros et dont l'un atteint douze pieds de circonférence.

Il est saisissant au possible l'effet produit par ce monarque des forêts, qui, de loin, figure le clocher de la Chapelle.

Quel pays, quelles scènes, quels spectacles grandioses! Le brave Godailler s'imaginait faire un rêve, car toutes ces merveilles il ne les avait pas soupçonnées, en effectuant sur la *Mouette* le trajet du Sault-Sainte-Marie à la pointe Kiouinà.

La tempête l'avait empêché de les voir.

Aussi restait-il là, devant la Chapelle, les bras ballants, les prunelles hors de leurs orbites et les pieds encore dans l'eau, oubliant, en son extase, de prêter aide à Mench-Ouiakon.

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

MORT D'UN FUMEUR.—Un homme d'une quarantaine d'années, ayant la tournure d'un marin, s'est présenté mercredi matin à 2 heures dans l'hôtel Van Dyke, no. 23 Catherine slip, et a demandé une chambre pour la nuit. Il a dit se nommer Norton, a refusé d'indiquer son prénom, et s'est rendu, le cigare à la bouche et avec la démarche de quelqu'un qui a beaucoup bu, dans la petite chambre qui lui avait été assignée, à l'extrémité du 3e étage. Vingt minutes plus tard, un épouvantable cri de détresse a éveillé en sursaut toutes les personnes logées dans l'hôtel. On a commencé immédiatement des recherches, qui ont fait découvrir une épaisse fumée dans le corridor du 3e étage. Une cinquantaine d'hôtes, qui avaient leurs chambres à cet étage, se sont élancés dehors pâle-mêle et à moitié vêtus, suivis par les servantes qui occupaient l'étage au-dessus. Malgré la confusion, les personnes présentes ont établi une chaîne, et le commencement d'incendie était éteint à l'arrivée des pompiers. Alors seulement on a pu entrer dans la chambre de Norton, foyer de l'incendie. Il ne restait de ce malheureux qu'un corps noirci, étendu sur les cendres de ce qui avait été le lit. On suppose qu'il s'est endormi le cigare allumé à la bouche, que le cigare est tombé sur les couvertures de coton qu'il a enflammées, et que Norton, déjà à demi asphyxié en se réveillant, n'a pas eu la force de se lever pour fuir la mort horrible qui le menaçait.

LA GROTTTE DE SALOMON.—On connaissait depuis longtemps l'existence d'une grotte à Ophir Gulch, Territoire du Montana, mais elle n'avait jamais été visitée, et quatre citoyens ont dernièrement entrepris l'exploration. Partis du village de Deer Lodge avec trois jours de rations, des chandelles, des torches de résine, compas, etc., ils ont établi leur camp dans le seul compartiment jusqu'alors connu de la grotte, dit Middle Chamber. Leurs dernières dispositions prises, ils se sont engagés à la file les uns des autres dans un des étroits couloirs partant de la Middle Chamber, et après avoir franchi, tantôt marchant, tantôt rampant, un espace d'environ 400 pieds, ils ont débouché dans une magnifique salle haute de 35 pieds, longue de 86 et large de 54. L'impression des explorateurs est que cette salle a dû être taillée dans le roc vif par la main des hommes. En continuant leurs investigations ils se sont trouvés en présence d'un géant pétrifié dont le corps mesurait 9 pieds 7/8 pouces de long. Il était couvert de la tête aux pieds d'un enduit de 2 pouces environ d'épaisseur et dur comme la pierre à chaud. Cet enduit adhère au rocher, en sorte que ce corps humain, remontant peut-être à l'âge de pierre, reposait dans un véritable cercueil de roc. Sur la tête était un casque métallique, soudé au front par l'effet du temps, et tout à côté gisaient d'énormes pointes de lances, dont l'une pourvue d'une emboîture d'argent évidemment destinée à recevoir la manche. Il y avait aussi avec les pointes de lances un gros hameçon fait avec un os. Les murs de la salle étaient couverts de caractères inconnus, au milieu desquels trois navires étaient très distinctement représentés. Près du bossoir de l'un des navires était peint un homme la lance en main.

L'écartement d'une pierre ayant révélé aux explorateurs un nouveau couloir, haut de quatre pieds en moyenne, ils l'ont suivi et se sont bientôt trouvés dans une chambre de trente pieds carrés, plus merveilleuse que ce qu'ils avaient vu jusqu'alors. Il y avait là une quantité d'ossements d'hommes dont la stature devait être au moins de 9 pieds, et mêlés à ces ossements deux ou trois crânes. Au centre de la chambre était une grosse pierre creusée à la façon d'un mortier, et qui devait probablement servir à la pulvérisation du quartz. Autour étaient rangés une foule d'outils grands et petits, parmi lesquels un marteau. Tous ces outils étaient en cuivre que l'on avait rendu par quelque procédé inconnu presque aussi résistant que l'acier. Dans tous les coins de la salle étaient disséminés de riches spécimens de quartz. On suppose que les géants habitants de la grotte étaient occupés à broyer du quartz, quand un éboulement de la montagne a bouché l'issue de la caverne. Les explorateurs se sont empressés d'acquiescer la "grotte de Salomon" par droit de préemption, et ils se proposent de tirer un bon parti financier de leur découverte.

BABEL (Tour de).—Ancien édifice avec les pierres duquel on a construit au bout du pont de la Concorde un monument très laid.

BACHELIER.—Citoyen tout heureux d'avoir reçu son bon à tirer... le diable par la queue. BAILLEUR (de fonds).—Le monsieur qui crache pendant que le gérant fume. BARBARES.—Pourquoi les appeler ainsi? Ils n'avaient pourtant pas inventé la poudre. BARREAU.—Substantif qui sert tour à tour à défendre les criminels contre la prison et la prison contre les criminels. BETISE.—On ne saurait croire à quel point, un habit brodé, cela impose à certaines gens. BIENFAIT.—N'est jamais perdu pour celui qui le reçoit. BLAGUS.—Nom donné aux vessies dans lesquelles on met le tabac ou à celles qu'on veut nous faire prendre pour des lanternes. BORGNE.—Un demi d'yeux. CAMÉLÉON.—Un animal qui fait de la politique sans le savoir. CERTIFICAT.—Fausse clef donnée au domestique qu'on renvoie, pour qu'il puisse s'introduire chez autrui. CHER.—Le même mot pour ce qu'on aime et pour ce qui coûte. CORBILLARD.—Le vrai omnibus. CROIX (d'honneur).—Insigne qui mériterait plus souvent d'être attaché avec une faveur qu'avec un ruban. COURASSIER.—Soldat qu'on enferme dans une rôtissoire pour l'envoyer au feu.

ON OFFRE EN VENTE LA SÉRIE COMPLETE DU JOURNAL "Le Canadien" depuis sa fondation en 1831 jusqu'à ce jour. Relié et fortement et en parfait état de conservation. S'adresser au bureau 5-1-37-415

Advertisement for A. LAVIGNE, FABRICANT DE RIDEAUX, CHAMPETRES, Bureau au Magasin de Cigares, 489 RUE CRAIG, MONTREAL. Includes an illustration of a man holding a window blind.

L'INTENDANT BIGOT, PAR JOSEPH MARMETTE. BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. Prix: 25 Centins. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à G. E. DESBARATS, Montréal.

BOTANIQUE COURS ELEMENTAIRE DE BOTANIQUE ET FLORE DU CANADA A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION PAR L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLEGE DE MONTREAL. 1 Volume in-8 de 334 pages orné de 48 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—1'ar la poste \$1.30. \$12.00 la douzaine.— et frais de port. Le Cours Élémentaire seul, (62 pp. et 31 planches.) Cartoné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine. S'adresser à G. E. DESBARATS, Montréal.

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adresses: G. STINSON & CO., Portland, Maine.

AU CLERGE.

LE PROTESTANTISME Jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. l'abbé GUILLAUME, curé de St. André Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Evêque d'Otawa. 500 pages 8vo—impression de luxe—broché...\$1.00 Le même par la poste...\$1.20 S'adresser à G. E. DESBARATS, 4-51tf-410 Montréal.

ROMANS CANADIENS. Une collection de cinq jolis romans canadiens, en anglais; 84 pages 8vo.—Prix, broché, 25c. S'adresser à G. E. DESBARATS, 4-51tf-411 Montréal.

PRODUITS ET MANUFACTURES DE LA NOUVELLE PUISSANCE PAR H. BEAUMONT SMALL. Brochure de 156 pages avec carte coloriée, des dépôts de charbon d'Europe et d'Amérique. Edition anglaise...50c S'adresser à G. E. DESBARATS, 4-51tf-411 Montréal.

GRAVURES. Nous sommes prêts à recevoir du clergé et des libraires des commandes pour les gravures suivantes imprimées sur papier à dessin première qualité: La Madeleine, par LE GUIDE...50 centins DE LA ROCHE...50 " Ecce Homo par LE GUIDE...25 " Mater Dolorosa, par CARLO DOLCE...25 " Sur des commandes importantes, une réduction sera faite sur ces prix, qui sont cependant très bas: car ces gravures sont des spécimens de gravures sur acier, dont on ne peut acheter des copies à moins de \$2.50 pour les petites et \$1.00 pour les grandes. N. B. Il faudra ajouter au prix de chaque gravure cinq centimes si la commande est pour plusieurs gravures ou dix centimes si elle n'est que pour une seule, lorsque la gravure doit être expédiée par la poste; et l'on aura soin d'inclure le montant nécessaire avec la commande. S'adresser à G. E. DESBARATS, 4-51tf-410 Montréal.

1873. NOUVEAUX POÊLES DE PASSAGE A CHARBON. CHEZ L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-2422 EVITEZ LES CHARLATANS. Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le dépérissement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoués, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adresser, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1an.

GEORGE YON, MARCHAND DE POELES, PLOMBIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL. Includes an illustration of various tools and machinery.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'EpINETTE Rouge dans les maladies des POUMONS et de la Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centime par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Etabli en 1859.)

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDES FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 181, Rue St. Joseph.

POUDRE ALLEMANDE, SUBNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERES RESPECTABLES. 4-38 22.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. (Etablies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude. Bureau et Manufacture No. 536 à 542 RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25z 7

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an PAR NUMERO..... 10 Centins

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

"THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE."

LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa. Cette revue, publiée sous le contrôle immédiat et avec la sanction de l'Honorable Commissaire des Brevets pour la Puissance du Canada est appelée à faire un bien immense parmi les classes ouvrières et industrielles, et devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences en ce pays. C'est une publication éminemment utile à tous; aux Inventeurs, aux Artisans, aux Manufacturiers, aux Entrepreneurs, aux Apothicaires et Pharmaciens, aux Agriculteurs. La partie officielle ayant pour titre: "The Canadian Patent Office Record," se compose de 16 à 32 pages de dessins et de spécifications des inventions brevetées à Ottawa; l'autre partie, non-officielle et qui est comme le complément de la première, est intitulée: "The Mechanics' Magazine" comprend 32 pages d'articles et nouvelles scientifiques et industrielles, illustrés à l'aide des procédés spéciaux à ma maison. Le prix d'abonnement n'est que \$1.50 par année, payable invariablement d'avance. Pour cette bagatelle on aura à la fin de l'année un magnifique volume de 600 à 650 pages de matières instructives et intéressantes sur les arts et métiers. Des numéros spécimens sont fournis gratis sur demande. GEO. E. DESBARATS, Editeur-Propriétaire.

"L'OPINION PUBLIQUE."

Journal Politique et Littéraire Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année. Aux Etats-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins.

Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION! Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraîne une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de G. E. DESBARATS, L. Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.